

# La réforme de l'orthographe

## Une guerre sans suite ?

par Julie Voyer

**En 1990, l'Académie française présentait un projet de réforme de l'orthographe du français qui allait provoquer une levée de boucliers aussi bien sur le continent européen qu'américain. Quelles traces a laissées l'affrontement dans le paysage linguistique de la francophonie ?**

1989. Le premier ministre français, Michel Rocard, demande au Conseil supérieur de la langue française (CSLF) de se pencher sur les incongruités de l'orthographe. L'organisme formule alors des propositions, qui sont étudiées en collaboration avec le secrétaire perpétuel de l'Académie, des linguistes, des grammairiens, des correcteurs et des lexicographes de renom. Au Québec, c'est le Conseil de langue française (CLF) qui participe aux travaux. À la demande de M. Claude Ryan, alors ministre de l'Éducation et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, le Conseil rédige un avis sur l'application des propositions.

Après mûre réflexion, l'Académie française appuie les recommandations du CSLF et décrète qu'elles seront soumises à l'épreuve du temps. Il est donc décidé que la réforme proposée subira une période probatoire de cinq ans au terme de laquelle les modifications suggérées mourront de leur belle mort si elles n'ont pas réussi à s'implanter. En outre, aucune obligation n'est imposée quant à leur enseignement.

Mais toute prudente qu'elle soit, l'Académie fait éclater une bombe qui provoque la guerre lorsqu'elle publie son rapport d'experts en 1990.

### Aux barricades !

Les défenseurs de la réforme s'appuient sur un seul et même principe : la simplification. L'orthographe du français cause des maux de tête aux apprenants, tant étrangers qu'étudiants. Elle est remplie d'anomalies, d'incohérences, d'irrégularités, estiment-ils. Ces irritants doivent pouvoir être éliminés. Après tout, l'orthographe est-elle autre chose qu'un outil, qu'une invention ? Le Conseil de la langue française du Québec adopte cette position et fait valoir que la réforme ne vise en fait qu'à harmoniser l'orthographe, qu'à augmenter la cohérence des règles.

Curieusement, les opposants à la réforme utilisent les mêmes arguments pour fourbir leurs armes. Alain Braun, un Belge, reconnaît que l'orthographe française est « assez ardue, mais elle ne présente pas de difficultés insurmontables et permet une transmission efficace de l'information » (*Québec français*, printemps 1991, p. 34). Le poète québécois Gaston Miron estime pour sa part que « c'est dans la difficulté même qu[e le français] résiste à l'anglais. Si on écrit philosophie, on perd la valeur étymologique et même sémantique du mot » (*idem*, p. 26).

Et parlant de mot, c'est l'Académie française qui a le dernier mot. Quelques semaines après le dépôt du rapport, elle se ravise devant l'impossible consensus et décide de ne pas imposer la réforme. L'orthographe en usage est maintenue. Au Québec, le Conseil de la langue française recommande de ne pas appliquer les modifications tant qu'elles n'auront pas formellement cours en France. Dans la foulée, l'Office de la langue française « recommande de surseoir à l'utilisation des nouvelles règles », même s'il est « favorable à

l'ensemble des rectifications proposées »  
(communiqué émis le 21 février 1991).

### Des lendemains réformés ?

Aujourd'hui, la question de l'orthographe n'enfièvre plus les débats linguistiques. Peut-on affirmer pour autant que la réforme proposée au début de la décennie est bel et bien morte au feuilleton ? « Non, répond Pierrette Vachon-L'Heureux, linguiste à l'OLF. Elle n'est pas appliquée en France ni au Québec, mais elle l'est en Belgique et en Suisse romande. » De plus, des graphies doubles sont maintenant acceptées (« évènement » et « événement ») et le trait d'union a perdu de sa force (dans le cas des préfixes). Par contre, dans la presse, du moins au Québec, les mots dépouillés de leur accent circonflexe sont rares et les correcteurs d'examens appliquent encore les mêmes critères. Même les publications de l'OLF respectent l'orthographe traditionnelle. D'ailleurs, « force est de constater qu'il n'y a nulle pénétration des rectifications dans les ouvrages québécois », peut-on lire dans un document de l'organisme.

L'absence de consensus et de concertation solide entre les pays de la francophonie a eu raison de la réforme proposée en 1990. Mais les canons peuvent bien s'être tus, tous les esprits n'ont pas abandonné la cause. Des regroupements continuent de militer pour les rectifications, tant en Belgique, en France qu'au Québec. Pour leur part, les organismes québécois continuent de se montrer favorables à une réforme de l'orthographe, mais ils attendent toujours un signal de la France pour attaquer.

### Des purges historiques

Riche d'histoire, la langue française s'est édifiée au fil des variantes, des emprunts et des évolutions naturelles ou forcées. Ces superpositions historiques expliquent en partie l'émergence de pièges linguistiques. De temps à autre, des experts ont tenté de les désamorcer en proposant des réformes. La plus importante refonte a été présentée en 1740 par l'abbé Dolet et, contrairement à celle de 1990, elle n'a pas soulevé d'opposition. (On peut imaginer que les voix au chapitre étaient moins nombreuses...) En 1880, la Société des correcteurs de Paris a fait publier un fascicule répertoriant toutes les modifications survenues entre la sixième et la septième édition du dictionnaire de l'Académie française. À deux reprises (1952 et 1965), la commission Beslais a présenté un projet de réforme demeuré sans suite. Chaque fois, le but était le même : simplifier.

